

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 423

présenté par
Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

ARTICLE 22

Supprimer l’alinéa 38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un amendement introduit par le Sénat prévoyant que les avis du conseil stratégique de l’innovation en santé (CSIS) relatifs à la généralisation des expérimentations doivent être formulés, au plus tard, trois mois avant leur échéance.